

78

78

VÉLIZY Le Printemps obligé de fermer ses portes à 21 heures

(Cahier central)

Mardi 17 juin 2014 - N° 21700 - www.leparisien.fr

1,10 €

Le Parisien

RADIO
Anne
Sinclair
de retour
sur
Europe 1
(Page 36)



(LP/Carol Anna.)

3 Français sur 4 contre la grève

Une semaine après le début de la paralysie des trains, notre sondage montre qu'une très grande majorité des Français ne comprenant pas ce conflit, qui les pénalise et dont on ne voit toujours pas la fin, s'oppose à la grève.

Le Printemps condamné à fermer une heure plus tôt

VÉLIZY-VILLACOUBLAY. Une décision de justice contraint le magasin à baisser le rideau à 21 heures au lieu de 22 heures. Les autres enseignes de Vélizy 2 pourraient faire de même.

LE MAGASIN Printemps-Vélizy 2 va devoir fermer ses portes plus tôt. A partir de 21 heures, il devra baisser le rideau. Ainsi en a décidé le tribunal de grande instance de Paris en fin de semaine dernière. Il avait été saisi en janvier par le comité d'établissement du Printemps du centre commercial Vélizy 2 et le syndicat UNSA-Printemps, qui s'opposaient au travail de nuit. « Au regard de la loi, le travail de nuit démarre à 21 heures, explique Georges Das Neves. Et pour y recourir, une entreprise doit justifier d'une activité exceptionnelle, ce qui n'est pas le cas entre 21 heures et 22 heures à Vélizy 2. »

Hier, la nouvelle était plutôt accueillie dans l'indifférence générale par les salariés. « Certains seront contents de finir plus tôt, résume un employé de l'enseigne qui souhaite rester anonyme. Pour d'autres, notamment ceux qui ne travaillent pas à temps plein, c'est pénalisant. »

L'enseigne a un délai de quinze jours pour se conformer, sous peine d'une astreinte de 20 000 € par jour

Un salarié de la prestigieuse marque Chanel travaillant au Printemps rappelle : « Les horaires tardifs du centre ne nous concernent pas tous. Parmi les gens qui travaillent ici, nous sommes nombreux à penser que fermer à 21 heures au lieu de 22 heures ne changera pas



Vélizy 2, hier. Le centre commercial est le seul en France à ouvrir aussi tardivement.

grand-chose vu que le magasin n'est pas vraiment rempli à cette période de la journée. »

Côté clients, la fermeture du magasin à 21 heures est également perçue de façon partagée : « Aujourd'hui, je suis à la retraite donc je peux faire mes courses en pleine journée, indique un habitant de l'Essonne, habitué des lieux. Mais, quand je travaillais, je finissais tard. Et j'étais satisfait d'avoir du temps

le soir pour faire mes achats. » « 21 heures, c'est déjà tard et ça laisse assez de temps », rétorque un trentenaire habitant les Hauts-de-Seine.

Le Printemps dispose de quinze jours pour se conformer à la décision de justice. Au-delà, il sera soumis à une astreinte de 20 000 € par jour. Contactée, l'enseigne n'a pas donné suite à nos sollicitations. Elle a la possibilité de faire appel de

la décision. Néanmoins, celui-ci n'est pas suspensif. Depuis sa création en 1972, le centre commercial ouvre ses portes jusqu'à 22 heures du mardi au vendredi et est le seul en France à le faire aussi tardivement. Cette décision de justice pourrait changer la donne. D'autres magasins du centre pourraient subir la même contrainte dans les prochains mois.

MAXIME COURCHÉ

VERSAILLES

Le carnet de vol au cœur du procès d'Igor Bogdanoff

CHEVEUX EN PÉTARD et chemise bleue à moitié sortie de son jean, Igor Bogdanoff, 64 ans, comparait hier pour la seconde fois pour la



enquêteur de la police de l'air découvre également que son carnet de vol est « truffé de fausses heures et d'approximations ».

de sa chaise, redisant à plusieurs reprises combien il est scandalisé que l'on affirme qu'il vole sans licence. « Je suis stupéfait. Je vole depuis